

Nouméa, le

10 JUIN 2014

Le Directeur

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
RURAL

Service d'appui
technique et de conseil
de gestion

Département des
productions animales

Bureau des productions
hors-sol

à Monsieur le directeur de l'environnement

6, route des Artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Objet : avis sur les plans d'épandage de lisiers des élevages de porcs de la Société Fermière de Paita et de la SCIATA.

Par courrier n°2014-13560/DENV du 13 mai 2014, vous sollicitez l'avis de la direction du développement rural (DDR) concernant les plans d'épandage de lisiers des deux élevages de porcs cités en objet.

Ces deux élevages sont gérés par monsieur [redacted] Les plans d'épandage ont été réalisés par un cabinet d'études environnementales situé à Koné.

Les documents fournis dans votre demande sont uniquement des plans de localisation des parcelles d'épandage, ils ne présentent pas :

- le descriptif de l'élevage : nombre d'animaux par catégorie, type de logement, etc. ;
- la nature et la quantité de fertilisants organiques produits par l'élevage ;
- les surfaces recevant les effluents : type de culture, surface potentiellement épandable (SPE), bilan azoté, etc.

N° 2014- 17418/DDR

Ces documents, en l'état, ne nous permettent donc pas d'émettre un avis technique sur l'utilisation qui est faite du lisier de porc.

Je vous propose d'orienter monsieur [redacted] charge du suivi des élevages de porcs l'assister dans la réalisation de son plan d'épandage.

vers l'agent de la DDR en qui pourra



Le Directeur du Développement Rural

Philippe SEVERIAN

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE	10 JUIN 2014						
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	N°	17418						
	Di.	CM	CM	CM	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ							✓	
COPIE								
OBSERVATIONS	11/06 → BEI 12/06 → MC							